

224C2211  
FR0013153541-FS0819

6 novembre 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**MAISONS DU MONDE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2024, complété par un courrier reçu le 6 novembre, la société anonyme de droit luxembourgeois Holgespar Luxembourg<sup>1</sup> (39 boulevard Joseph II, 1840, Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir 2 000 000 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la famille Amar.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 39 189 288 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.